



CONVENTION BILATERALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

N° 2026-06-12-13941

(Article L.6353-1 du Code du Travail)

Entre **CFPL, Centre de Formation et de Perfectionnement dans les métiers de la Logistique**, 54, rue Clément Marot 69007 Lyon - N° d'existence : 82 69 04775 69 auprès de la Préfecture du RHONE
Et **LIP LYON MAINTENANCE INDUSTRIELLE** - 69 rue Jean Zay – 69800 SAINT PRIEST

En application des dispositions du Livre III de la partie VI du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue :

ARTICLE 1 - Objet de la Convention

CFPL organise, l'action de formation professionnelle suivante (article L.6313-1 du Code du travail):

Formation Travail en Hauteur / Port du harnais

Date : Du 12/06/2026 au 12/06/2026 - Durée : 7 heures - Lieu : CFPL Lyon 7ème

Selon le programme ci-joint, définissant l'objet, le contenu et les conditions de stage.

Les moyens pédagogiques et techniques mis en oeuvre sont :

- Une animation du stage par un formateur qualifié.
- Une mise à disposition de locaux et matériels.
- Les connaissances et/ou compétences acquises sont évaluées et une attestation est délivrée au(x) stagiaire(s).
- Une attestation de présence au stage vous sera adressée à la fin du stage.

Cette convention est conclue pour la durée de la formation. Toutefois si, à l'issue de cette formation, un complément de formation s'avère nécessaire, selon des modalités à définir entre CFPL et l'entreprise, alors cette durée complémentaire sera couverte par la présente convention.

Un exemplaire est à nous retourner signée. Cette convention a valeur de bon de commande.

ARTICLE 2 - Personne(s) formée(s)

Cette action de formation concerne le (s) salarié (s) :

Monsieur CHERAITIA Ali

ARTICLE 3 - Dispositions financières

La Société LIP LYON MAINTENANCE INDUSTRIELLE s'engage à verser à CFPL la somme de **295.00 € net de taxe (CFPL est NON assujetti à TVA)**.

- annulation à moins de 48h du début de la formation : facturation de 50% du montant,
- annulation le jour même ou absence de l'apprenant : facturation de 100% du montant.

ARTICLE 4 - Différends éventuels et contestations

Les différends résultants de l'exécution de la présente convention, s'ils ne peuvent faire l'objet d'un règlement amiable, seront soumis à l'appréciation des tribunaux compétents de LYON.

Vous avez la possibilité de nous faire part d'éventuelles réclamations par courriel à : cfpl@cfpl-lyon.fr

Fait à Lyon, le 17/06/2026

L'ENTREPRISE

(cachet et signature)

CFPL

CFPL
54 rue Clément Marot
69007 LYON
Tél : 04 72 71 09 63
cfpl@cfpl-lyon.fr